

**DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA**

**D-2018/288**

**Convention annuelle entre la Ville de Bordeaux et les associations agissant en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Adoption. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique territoriale en faveur de la Jeunesse, la Ville de Bordeaux accompagne des associations proposant des actions éducatives destinées aux 16/25 ans.

Le Centre d'Information Jeunesse Aquitaine, prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer au développement de la politique jeunesse de la Ville de Bordeaux au travers de ses différents dispositifs dont le Pacte.
- renforcer l'accès aux différents services de l'association dans l'ensemble des quartiers et assurer la diffusion de l'information événementielle de la Ville.
- contribuer à l'épanouissement et à la réussite des jeunes.
- rendre plus accessible le sport, la culture et les loisirs.
- orienter les jeunes bordelais de moins de 30 ans.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

Conformément à la délibération du conseil municipal de la Ville de Bordeaux n°2017-504 du 18 décembre 2017 et afin de faciliter le fonctionnement de l'organisme dans l'attente du vote du Budget primitif de la Ville de Bordeaux, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement pour un montant de 20 000 euros en début d'exercice 2018.

Dans ce contexte, une convention de partenariat définissant les modalités d'engagements du Centre d'Information Jeunesse Aquitaine ainsi que la participation financière de la Ville, a été établie pour l'année 2018.

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Bordeaux n°2017-504 du 18 décembre 2017 relative à l'Adoption du budget 2018 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du CGCT, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer une subvention de 40 000 euros en faveur du CIJA,
- imputer la dépense correspondante sur le budget principal 2018, P068O002T03 du CDR-vie étudiante : article 6574 - fonction 020 (NATANA 1232
- signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée, entre :

La Ville de Bordeaux représentée par le Maire adjoint en charge des sports, de la jeunesse et de la vie étudiante, Mme Piazza

Et

Le Centre d'Information Jeunesse Aquitaine représentée par son Président.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT

### **ENTRE**

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du XXX, et reçue en Préfecture le XXX,

### **ET**

Monsieur -Madame....., Président du Centre d'Information Jeunesse Aquitaine, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du .....

### **EXPOSENT**

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse au travers de projets éducatifs.

### **CONSIDERANT**

Que le Centre d'Information Jeunesse Aquitaine domicilié 125 cours Alsace Lorraine 33 000 Bordeaux dont les statuts ont été approuvés le 29 novembre 2006, exerce une activité dans un champ de compétence qui présente un intérêt communal propre.

Le Centre d'Information Jeunesse Aquitaine sera désigné dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIVIT:

### **ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention est conclue pour l'exercice 2018 et définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation du programme et des objectifs généraux.

### **ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS**

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer au développement de la politique jeunesse de la ville de Bordeaux au travers de ses différents dispositifs dont le Pacte.
- renforcer l'accès aux différents services de l'association dans l'ensemble des quartiers et assurer la diffusion régulière de l'information événementielle de la Ville.

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite des jeunes.rendre plus accessible le sport, la culture et les loisirs.
- orienter les jeunes bordelais de moins de 30 ans.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

### **ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS FINANCIERS**

Afin de faciliter le fonctionnement de l'organisme, dans l'attente du vote du Budget primitif de la ville de Bordeaux, un acompte provisionnel a déjà fait l'objet d'un versement conformément à la délibération du conseil municipal de la ville de Bordeaux n°2017-504 du 18 décembre 2017 pour un montant de 20 000 euros.

La ville de Bordeaux procédera au versement du solde de la subvention d'un montant de 20 000 euros (soit une subvention totale de 40 000€, déduction faite de l'acompte provisionnel versé), au titre du **fonctionnement général de l'Association**, dont le règlement s'effectuera en un versement.

Le versement de la subvention sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont : Société Générale - n° de compte 30003.00425.0003726888.92

De plus, la Ville met à disposition des locaux à titre gratuit, permettant la poursuite de l'activité du CIJA :

➤ d'une part, des locaux situés dans la partie arrière de l'immeuble 5 rue Duffour Dubergier, accessibles uniquement par l'impasse Birouette, d'une superficie de 84,60 m<sup>2</sup> dont la valeur locative annuelle est estimée à 12 690€/an,

➤ d'autre part, des locaux dépendant de l'immeuble 125 cours Alsace Lorraine, répartis sur deux niveaux dont la valeur locative annuelle est estimée à 36 300€/an.

### **ARTICLE 4 – CONTROLE FINANCIER ET DES ACTIVITES**

Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant seront nommés conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi 84.148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et aux règlements amiables des difficultés des entreprises ou conformément aux dispositions de la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du bien-fondé des actions entreprises par l'Association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

L'organisme s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice 2018 et au plus tard le 31 août 2019, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire, le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.

D'une part et de façon spécifique, l'association s'engage à mettre en place un Comité de pilotage sur l'animation en faveur des jeunes bordelais, présidé par l'adjoint au Maire de Bordeaux en charge de la Jeunesse.

Ce Comité de pilotage se réunira **à minima trois fois par an**.

D'autre part, les deux parties à la présente convention prévoient des réunions techniques de suivi des opérations et de bilan, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- ✓ **présentation d'un rapport d'activités intermédiaire, puis définitif, par action.**
- ✓ **présentation d'une situation financière intermédiaire, puis définitive, par action.**
- ✓ ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice, par action.
- ✓ mode d'utilisation par l'Association des concours de la ville de Bordeaux, par action.
- ✓ évaluation des actions menées.

Tous les 6 mois l'association devra communiquer à la Ville les actions mises en place pour l'information des jeunes bordelais.

De façon générale la ville de Bordeaux devra être saisie en amont de la programmation des actions de l'Association.

Un grand événement d'information à destination des jeunes bordelais devra être mis en place lors de la rentrée étudiante en lien avec les instances universitaires.

La Ville souhaite que les documents d'information créés par l'association - guides et plaquettes -- soient diffusés dans différentes structures de la Ville telles que les Mairies de quartier, les bibliothèques... ainsi qu'auprès des structures associatives à vocation socio culturelle.

Le développement de documentations dématérialisées destinées aux jeunes bordelais devra être une priorité.

L'association devra accorder une place privilégiée à l'information destinée aux bordelais au sein même des locaux mis à disposition par la Ville sous la forme d'un espace qui y sera consacré.

#### **ARTICLE 5 – RESPONSABILITES – ASSURANCES**

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée.

L'Association s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités dans l'école ou notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- ✓ A la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés par des tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,
- ✓ A la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, l'Association devra souscrire, auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir :

- ✓ Une garantie à concurrence de 7 623 000 euros par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- ✓ Une garantie pour les dommages matériels ou immatériels, consécutifs ou non, à concurrence de 1 525 000 euros,
- ✓ Une garantie pour les risques – incendie-explosion ; dégâts des eaux, recours des voisins ou des tiers à concurrence de 300 000 euros, par sinistre et par an.

Ainsi qu'une renonciation à recours de l'Association et de ses assurances au-delà de ces sommes. Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent également à recours contre l'Association au-delà de ces sommes.

L'Association souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'elle jugera utiles et avec ses assureurs subrogés, elle renonce à tous recours qu'elle serait fondée à exercer contre la Ville et ses assureurs pour tous les dommages subis.

L'Association devra remettre à la Ville, copie de sa police d'assurance en cours, y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

Au cas où ces documents ne seraient pas remis à la Ville 8 jours avant le début des activités, la Ville se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès au lieu concerné par les présentes.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant leurs dommages matériels ou bien mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables, et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

#### **ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPOTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

#### **ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION ET DENONCIATION**

La présente convention est conclue pour l'année civile 2018.

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

#### **ARTICLE 8 – RESILIATION**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention ou l'une des clauses de l'un des avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la ville de Bordeaux lettre R.A.R., l'Association n'aura pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

#### **ARTICLE 9 – MODALITES PARTICULIERES**

S'agissant des activités développées, l'Association s'engage :

- à faire état de la participation financière de la ville de Bordeaux.
- à faire apparaître le logo de la ville de Bordeaux sur l'ensemble des documents.

#### **ARTICLE 10 – DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

**ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE**

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : 125 cours Alsace Lorraine 33000 Bordeaux ;

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le .....

**Pour la Ville de Bordeaux**

**Pour l'Association**

**Pour le Maire**  
Arielle PIAZZA  
Adjoint au Maire

**Le Président**  
Monsieur -Madame.....

**D-2018/289**

**Associations sportives bordelaises. Aide en faveur du développement du sport et de la médiation. Subvention. Année 2018.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement des activités physiques et sportives répond aux nécessités de satisfaire des besoins sociaux essentiels. Les structures associatives permettent de répondre aux attentes en matière de loisirs et de pratiques sportives. Elles sont aujourd'hui des acteurs à part entière de la vie sociale et constituent, à travers leurs activités, un prolongement nécessaire de l'action municipale.

Au travers de l'accompagnement de skateurs désirant participer aux championnats de France, de l'organisation d'évènements sportifs, de la formation de plus de 250 skateurs à l'occasion de stages organisés lors des vacances scolaires, l'association Board'O est aujourd'hui reconnue par les jeunes pratiquants le skateboard. Cette pratique sur l'espace public peut cependant être perçue comme envahissante et source de conflits d'occupation des lieux.

Au cours de l'année 2017, les skateurs, les riverains et la Ville ont réussi, par la médiation à mettre en place un système d'horaires pour la pratique du skate sur les places du centre-ville. Afin de poursuivre l'intégration harmonieuse de la pratique du skateboard, tout en prenant en considération les problématiques d'usages, la fluidification et la canalisation des skateurs vers des espaces partagés, l'association a été désignée comme responsable d'actions visant à la médiation.

Des missions lui sont donc confiées dans le cadre de l'opération nommée Skate Zen :

- l'accompagnement permanent sur l'évolution des sites existants,
- la formation de services civiques à la médiation sur les sites sensibles,
- la création d'une interface de conciliation entre la communauté des skateurs, les acteurs économiques et la municipalité.

Afin de permettre à l'association de mener à bien ces missions, je vous propose d'attribuer à Board'O, une subvention de 1 500 euros.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser à l'association Board'O une subvention de 1 500 euros pour l'opération de médiation Skate Zen,

La dépense sera imputée sur le budget 2018, au programme P068O001 sous la sous-fonction 23 compte 6574.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2018/290**  
**Animations et accompagnement des clubs. Subventions.**  
**Autorisation de signature.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**Animations Plage du Lac 2018**

Dans le cadre de la 28<sup>ème</sup> édition de la « plage du lac » qui se déroule du 1er juin au 31 août 2018, ainsi que les mercredis et week-end de septembre, à Bordeaux Lac, nous souhaitons mettre en place, comme les éditions précédentes, des animations sportives gratuites et ouvertes à tous les publics fréquentant le site.

En 2017, ce sont plus de 220 000 visiteurs, dont 140 000 baigneurs, et près de 5400 personnes sur les animations sportives.

Le programme d'animations du site en période estivale est une clé de la réussite de la plage, c'est pourquoi la Ville souhaite continuer à accompagner les initiatives portées par les associations sportives de proximité.

Sa mise en œuvre représente un coût pour les associations et nous proposons de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions</b>
Centre de voile	Voile Stand Up Paddle	8 300 euros
Bordeaux Maritime Sauvetage et Secourisme (BM2S)	Découverte du sauvetage côtier et initiation à l'utilisation d'une planche de sauvetage côtier	2 800 euros

Ces subventions sont prévues au Budget Primitif et seront imputées sur la fonction 40 - nature 6574.

**Aide au fonctionnement des clubs bordelais**

Tout au long de l'année, la ville de Bordeaux accompagne financièrement les clubs sportifs œuvrant au développement de la pratique sportive sur le territoire, au travers de 4 grands axes :

- Le sport éducatif et de loisirs et le développement des activités sportives de proximité ;
- La formation des jeunes et des dirigeants ;
- La promotion et le développement de la pratique féminine ;
- Le développement de la filière haut niveau.

La traduction de l'action des clubs se réalise par des événements sportifs dans lesquels soit le club est organisateur, soit le club est participant. La ville de Bordeaux a choisi ici de soutenir exceptionnellement certaines de ces initiatives car elles mettent en avant le travail de formation de nos clubs, leurs résultats sportifs ou nos infrastructures.

Le tableau ci-dessous présente les clubs accompagnés pour cette fin de saison sportive :

<b>Associations</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions</b>
Stade Bordelais Asppt - section escalade	Animations dans le cadre de l'inauguration du gymnase Aubiers – Ginko  Démonstration de niveau national sur la structure escalade	1 750 euros
Stade Bordelais ASPTT – Section Roller Hockey	Participation à la phase finale des championnats d'Europe en Italie	3 000 euros
Association Tango Nomade	Animations dans le cadre de l'inauguration du gymnase Aubiers – Ginko  Performance chorégraphie sur la structure escalade	2 964 euros
AS Charles Martin	Organisation des championnats scolaires départementaux et académiques d'échecs	1 000 euros
Association AVB 98	Participation à l'animation quai des Sports et gestion du stand accueil et restauration	2 700euros
Surf Insertion	Participation au Quai des Sports	2 500 euros
AS Golf de Bordeaux Lac	Organisation de plusieurs compétitions  Open Handi Golf 40 ans du Golf Championnat de France jeunes	2 000 euros
Interfel	Quais des Sports	1800 euros
Rock School Barbey	Animations musicales dans le cadre de l'événement « Choisis ton sport féminin » sur le quartier de la Bastide.	750 euros
Le sporting club de la Bastidienne	Encadrement de l'école de football	1 500 euros

Ces subventions sont prévues au Budget Primitif et seront imputées sur la fonction 40 - nature 6574.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- À verser les subventions
- À signer les conventions et les avenants correspondants

**ADOpte A L'UNANIMITE**



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Stade Bordelais ASPTT – ANNEE 2018**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Stade Bordelais ASPTT, le 24 mai 2018 pour un montant de 682 610 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Laurent BAUDINET, Président de l'association Stade Bordelais ASPTT,

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La ville de Bordeaux souhaite accompagner les initiatives de développement des activités de proximité de l'association ainsi que promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Le sport santé prend ses quartiers ». La subvention initiale est donc augmentée de 5 100 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Stade Bordelais ASPTT est portée à 687 710 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association Stade Bordelais ASPTT

P/Le Maire

Arielle PIAZZA

Adjointe au Maire

Laurent BAUDINET

Président



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Sporting club de La Bastidienne – ANNEE 2018**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Sporting club de La Bastidienne, le 14 mai 2018 pour un montant de 19 500€. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Madame Françoise FREMY, Présidente de l'association Sporting club de La Bastidienne ,

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La ville de Bordeaux souhaite accompagner les initiatives de développement des activités de proximité de l'association. La subvention initiale est donc augmentée de 1 500 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Sporting club de La Bastidienne est portée à 21 000 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association Sporting club de La Bastidienne

P/Le Maire

Arielle PIAZZA

Françoise FREMY

Adjointe au Maire

Présidente



**D-2018/291****Le sport santé prend ses quartiers. Subventions et conventions de partenariat. Année 2018. Autorisation de signature.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'axe 4 du Pacte de cohésion sociale et territoriale, bien-être, santé et environnement préservé, la Ville de Bordeaux a mis en œuvre en 2017 le dispositif intitulé « Le Sport santé prend ses quartiers ». Ce projet a été reconduit pour 2018.

Ce dispositif permet à toutes les Bordelaises et les Bordelais de pratiquer gratuitement une activité physique, une fois par semaine. Il est déployé dans chacun des 8 quartiers de la Ville, au plus proche des habitants, sous la forme de deux heures d'activités sportives le samedi matin durant la période comprise entre les mois de mars et juin, puis de septembre à octobre.

Pour mettre en place le dispositif, la Ville de Bordeaux s'appuie sur ses associations sportives. Ces dernières ont répondu présentes pour cette nouvelle édition. 12 associations ont été retenues après un appel à projet pour constituer la programmation de l'année 2018.

**Le partenariat avec les clubs bordelais**

Vous trouverez ci-dessous, le montant accordé à chacune des associations. Ce montant prend en compte le nombre d'intervention ainsi que les besoins matériels afférents. Il est évalué à 10 649 euros pour l'ensemble du dispositif.

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Chantecler	960 euros
Club Pyrénées Aquitaine	700 euros
JSA	350 euros
La Gym Suédoise Bordeaux	350 euros
Les Coqs Rouges	3025 euros
Les Girondins Bordeaux Bastide Handball	700 euros
Racing Club Bordeaux Métropole	350 euros
Arts Martiaux Shaolin Bordeaux	350 euros
Stade Bordelais Asptt	350 euros
Union Sportive Chartrons	1 050 euros
Union Saint Bruno	700 euros

**L'expérimentation avec l'Université de Bordeaux**

Le dispositif « Le sport santé prend ses quartiers » a pour ambition de comprendre les freins à la pratique sportive (offre, coût, horaires, etc.), c'est pourquoi un partenariat privilégié, précisé dans une convention, est passé avec la filière STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), mention Activités Physiques Adaptées et Santé Nutrition (APA-S) et son association de groupement d'employeurs de professeurs APS-S.

Ces spécialistes proposeront un concept plus personnalisé pour les bénéficiaires, avec un accueil formalisé, un suivi individuel pendant le cycle et un accompagnement à la reprise de la l'activité physique, en s'appuyant sur l'offre sportive présente dans le quartier.

Pour cette 2<sup>ème</sup> édition, le GE APA-Santé Nutrition sera présent sur le quartier de Bordeaux Maritime, plus précisément sur la Place Buscaillet mais aussi sur le quartier de Grand Parc/Chartrons/Jardin Public avec un cycle au Parc Rivière.

Pour ce programme, une aide financière de 1 764 euros est consentie à l'association.

L'ensemble de la programmation de l'année 2018 est annexée à la délibération.

Ces subventions sont prévues au budget primitif et seront imputées sur la fonction 40 nature 6574.

Par conséquent, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- ✓ Verser les subventions
- ✓ Signer les avenants

**ADOpte A L'UNANIMITE**



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac – ANNEE 2018**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac, le 24 mai 2018 pour un montant de 34 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Madame Marie-Claire Pargade, Présidente de l'association Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Le sport santé prend ses quartiers ». La subvention initiale est donc augmentée de 960 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Sporting Chantecler Bordeaux Nord Le Lac est portée à 34 960 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association Sporting Chantecler  
Bordeaux Nord le Lac

P/Le Maire

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Marie-Claire Pargade  
Présidente



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Club Pyrénées Aquitaine - ANNEE 2018**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Club Pyrénées Aquitaine, le 11 mai 2018 pour un montant de 3 500 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Christophe Guerid, Président de l'association Club Pyrénées Aquitaine,

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Le sport santé prend ses quartiers ». La subvention initiale est donc augmentée de 700 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Club Pyrénées Aquitaine est portée à 4200 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association Club Pyrénées Aquitaine

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Christophe GUERID  
Président



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Girondins de Bordeaux Bastide Handball – ANNEE 2018**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Girondins de Bordeaux Bastide Handball, le 7 mai 2018 pour un montant de 104 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Christian Malichecq, Président de l'association Girondins de Bordeaux Bastide Handball,

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Le sport santé prend ses quartiers ». La subvention initiale est donc augmentée de 700 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Girondins de Bordeaux Bastide Handball est portée à 104 700 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

P/Le Maire

Pour l'association Girondins de Bordeaux  
Bastide Handball

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Christian MALICHECQ  
Président



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Les Coqs Rouges – ANNEE 2018**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Les Coqs Rouges, le 3 mai 2018 pour un montant de 55 800 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Gilles Chaligné, Président de l'association Les Coqs Rouges

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Le sport santé prend ses quartiers ». La subvention initiale est donc augmentée de 3 025 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Les Coqs Rouges est portée à 58 825 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Les Coqs Rouges

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Gilles CHALIGNE  
Président



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Les Jeunes de Saint Augustin – ANNEE 2018**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Les Jeunes de Saint Augustin, le 14 mai 2018 pour un montant de 90 500 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Denis Lacampagne, Président de l'association Les Jeunes de Saint Augustin

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Le sport prend ses quartiers ». La subvention initiale est donc augmentée de 350 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Les Jeunes de Saint Augustin est portée à 90 850 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association Les Jeunes de Saint  
Augustin

P/Le Maire

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Denis Lacampagne  
Président



**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Racing Club de Bordeaux –  
ANNEE 2018**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Racing Club de Bordeaux, le 7 mai 2018 pour un montant de 23 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Olivier Soms, Président de l'association Racing Club de Bordeaux

**ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Le sport santé prend ses quartiers ». La subvention initiale est donc augmentée de 350 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Racing Club de Bordeaux est portée à 23 350 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Racing Club de Bordeaux

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Olivier SOMPS  
Président



**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Union Saint Bruno Maison de Quartier –  
ANNEE 2018**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Saint Bruno Maison de Quartier, le 18 mai 2018 pour un montant de 211 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre-Marie Lincheneau, Président de l'association Union Saint Bruno Maison de Quartier

**ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Le sport santé prend ses quartiers ». La subvention initiale est donc augmentée de 700 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Union Saint Bruno Maison de Quartier est portée à 211 700 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

P/Le Maire

Pour l'association Union Saint Bruno Maison de  
Quartier

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Pierre-Marie Lincheneau  
Présiden



**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Union Sportive les Chartrons –  
ANNEE 2018**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Sportive les Chartrons, le 14 mai 2018 pour un montant de 49 500 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Eric Cot, Président de l'association Union Sportive les Chartrons

**ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Le sport santé prend ses quartiers ». La subvention initiale est donc augmentée de 1 050 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Union Sportive les Chartrons est portée à 50 550 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Union Sportive les Chartrons

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Eric COT  
Président

**D-2018/292**  
**Opération "Je relève le défi 2018". Soutien aux initiatives des jeunes. Adoption. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville encourage l'esprit d'initiative, la créativité et l'engagement des jeunes bordelais à travers l'opération « Je relève le défi ».

Cet appel à projets lancé par la Ville en direction de tous les jeunes âgés de 13 à 25 ans, qui habitent ou pratiquent une activité à Bordeaux, permet aux jeunes porteurs de projets de mettre en valeur leurs idées, de faciliter et d'accompagner leurs réalisations.

A ce titre, la Ville soutient les initiatives de ceux qui ont des projets en faveur des bordelais, de leur quartier, en leur apportant deux types d'aide : non seulement des conseils au montage de projet mais également une possibilité de financement.

Cette action est accompagnée financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

S'agissant de la présente édition, ce sont 33 projets qui ont été présentés et soumis à l'avis du jury composé de jeunes, de représentants de la Ville, d'associations de jeunesse et d'institutions partenaires.

Le jury a reçu chaque porteur de projet et délibéré sur l'aide financière à apporter selon des critères liés à la présentation du projet, ses objectifs, son impact sur le territoire, sa faisabilité financière ainsi que son originalité.

Le jury a retenu 21 projets dont 16 dans la catégorie « Projet jeunes » 18 - 25 ans et 5 dans la catégorie « Initiatives Ados » 13 - 17 ans.

Pour l'année 2018, le montant total des aides apportées aux lauréats s'élève à 13 000 euros.

La liste ainsi que le détail des projets sont joints au présent rapport.

L'attribution des subventions en faveur des projets retenus se répartit comme suit.

Association	Nom du projet	Subvention (en euros)
SOLID'EARTH	Solifest	300
LA TRIBUNE MONTESQUIEU	Journal étudiant	300
ASS-TECH (ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE TECHNIQUES DU DEVELOPPEMENT)	Festival des solidarités 2018	300
L'AUTRE - ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN ANTHROPOLOGIE SOCIALE ET CULTURELLE	23ème édition du film Ethnographique	350
BORDEAUX ASSOCIATION SCIENCES DE L'EDUCATION dite BASE	Concert-débat-conférence	350

9ÈME TEMPS	BAL'TTLE MASQUÉ	800
APOSTROPHE Z	SPEEN FESTIVAL	600
IDEE D'ENSEMBLE	USE-IT Bordeaux III	400
COLLECTIF ALEAS : ASSOCIATION LIBRE D'EXPRESSION ARTISTIQUE SPONTANEE	« Ose la symbiose » : un projet artistique innovant	800
COUPE COURT	Festival Coupé Court – 21ème édition	400
LES P'TITS GRATTEURS	Fest'impro	400
ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DES QUARTIERS DE BORDEAUX	Championnat de France de Freestyle Football 2018 à Paris	600
ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DES QUARTIERS DE BORDEAUX	Kalicircus	700
FORUM EVENTS	Eloquentia Bordeaux	1 020
MANDORA	Animasia « Hors Les Murs »	700
ASTROPOPHE	A la sortie du Paradis	1 000
ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DES QUARTIERS DE BORDEAUX	« Ensemble c'est mieux »	380
CULTIV' ACTIONS	Lunestival	1 000
BOUT A BOUT	Amazone mon amour	1 000
ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DES QUARTIERS DE BORDEAUX	Solidarité et environnement : tous concernés	800
ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DES QUARTIERS DE BORDEAUX	Ibérie	800

Le montant total des subventions détaillées ci-dessus est prévu au Budget Primitif des opérations Jeunesse de l'année 2018.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser ces subventions.
- encaisser la participation de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale à cette opération.
- signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions ou avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



## SoliFest

### Association Solid'Earth

Festival le 09 juin 2018 - Parc aux Angéliques Jeunesse (20-30 ans)	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tisser un réseau entre initiatives bordelaises.</li><li>- Permettre un dialogue entre initiatives</li><li>- Favoriser l'entraide.</li><li>- Pérenniser l'action d'une année à l'autre.</li><li>- Faire de ce festival le symbole annuel de la cohésion sociale bordelaise au service de la solidarité et de l'environnement.</li></ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	Il s'agit d'un festival de musique organisé comme un marché de Noël, qui propose de faire découvrir les commerces et initiatives locales en faveur de la solidarité, de la coopération et de l'environnement aux habitants de Bordeaux. Les stands qui composent le festival sont proposés à des acteurs locaux engagés autour de ces problématiques. Ceux-ci profitent ainsi de l'événement pour sensibiliser les participants. Cet évènement aura lieu les 9 et 10 juin prochains au Parc aux Angéliques.
<b>SUBVENTION</b>	300€

# Journal étudiant



## Association La Tribune Montesquieu

01 mars 2018 - Bordeaux et Métropole Etudiants, lycéens, et autres	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Permettre aux étudiants d'avoir accès à l'information et actualité et de se forger un esprit critique.</li><li>- Organiser des conférences sur des thèmes économiques, politiques, juridiques et sociaux.</li><li>- Organiser chaque année un concours d'éloquence au sein de l'université de Bordeaux et générer de petites recettes par la vente de pâtisseries.</li></ul>
<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>	Le journal étudiant « La Tribune Montesquieu » est un journal mensuel d'actualité de 28 pages disponible sur le blog <a href="https://latribunemontesquieu.wordpress.com/">https://latribunemontesquieu.wordpress.com/</a> et sous format papier depuis mars 2016. « La Tribune Montesquieu » se distingue par sa pluridisciplinarité. En effet, afin de toucher le plus d'étudiants possible, le journal « La Tribune Montesquieu » propose des articles traitant de l'actualité juridique, économique, financière, culturelle, sociologique mais aussi politique. Toutefois, la Tribune Montesquieu ne se veut pas être inscrite politiquement.
<b>SUBVENTION</b>	300€

# Festival des Solidarités 2018



## ASS-TECH

### (ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE TECHNIQUES DU DEVELOPPEMENT)

16 novembre 2018 - Bordeaux Métropole (différentes actions et différents lieux) Grand public, scolaires (primaires, collégiens, lycéens) et étudiants	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Éveiller la conscience citoyenne des habitants de Bordeaux, pour ainsi tenter de mobiliser un esprit de solidarité et d'altruisme au sein de la ville.</li><li>- Différentes actions de rue ou ateliers de sensibilisation auprès des scolaires permettront aux porteurs de projet d'aller à la rencontre du public pour échanger sur le travail réalisé sur le projet : le montage de projet, la communication, la recherche de subventions...</li></ul>
<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>	<p>Le Festival des Solidarités, à l'échelle nationale, propose une multitude d'événements conviviaux s'inscrivant dans une logique d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI), ainsi que de promotion de l'entraide locale. Cette association propose pour cette année 2018, sept commissions avec pour chacune un thème propre et des souhaits d'actions différents (laïcité, effet de groupe, stéréotypes liés au genre, accès aux soins en France, marginalisation sociale, migration, prostitution).</p> <p>Programme prévu : 4 ciné-débats, 4 conférences grand public, 3 interventions de sensibilisation auprès de collégiens, 2 interventions de sensibilisation auprès de lycéens, 1 chœur solidaire, 1 pièce de théâtre de rue, 1 atelier de théâtre-forum, 1 exposition et 1 ciné-témoignage.</p> <p>Au terme de ces deux semaines sera organisée une soirée de clôture qui présentera le bilan des actions et durant laquelle seront conviés tous les partenaires du projet.</p>
<b>SUBVENTION</b>	300€



## 23ème édition des Journées du Film Ethnographique

Association L'AUTRE

- ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN ANTHROPOLOGIE  
SOCIALE ET CULTURELLE -

30/03/2018 - Université de Bordeaux, site Victoire Étudiants, professeurs, autres	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'association se veut être un relais entre l'Université, où est produit un savoir scientifique sur l'homme auprès d'un large public.</li><li>- Faire découvrir à d'autres, ouvrir des réflexions collectives.</li><li>- Cet événement souhaite faire découvrir de jeunes réalisateurs et autres artistes, ainsi que des cinéastes reconnus dans la profession, mais peu connus du grand public.</li></ul>
<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>	<p>L'anthropologie est une discipline des sciences humaines et sociales qui a pour vocation de penser l'homme dans son unité et dans sa diversité.</p> <p>La 23ème édition des Journées du Film Ethnographique est un événement gratuit, ouvert à tous, qui a lieu du 26 au 30 mars, à l'Université de Bordeaux, site Victoire (les 26, 28 et 30 mars) et à l'Université Bordeaux Montaigne (les 27 et 29 mars).</p> <p>Sur ces cinq jours, ce projet propose une projection-débat chaque soir, animée par des intervenants extérieurs (réalisateurs, professeurs d'université, associations...).</p> <p>Par ailleurs, avant ou après ces projections, d'autres événements culturels sont proposés tels que du théâtre d'improvisation, des concerts, de la danse et des expositions de photos.</p>
<b>SUBVENTION</b>	350€

# Concert-débat-conférence



## Bordeaux Association des Sciences de l'Education dite BASE

04 avril 2018 - CIAM de Bordeaux Tout public	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réunir un public hétéroclite autour d'un concert, pour questionner ensemble nos goûts et connaissances musicales.</li><li>- Proposer une technique d'animation et de médiation innovante qui permette à tous d'exprimer librement leurs ressentis face à l'expérience musicale qui vient de leur être présentée.</li><li>- Créer un temps de rencontre entre les propos récoltés du public, et des intervenants chercheurs qui apporteront des connaissances scientifiques concernant les thèmes traités (goût, musique, culture).</li><li>- Produire un support numérique de valorisation de l'évènement et des échanges obtenus, permettant au public de revenir sur ce qui a été dit, en prolongeant le débat au-delà du projet.</li></ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	<p>Ce projet est un concert-débat-conférence, proposant une expérience de médiation et permettant de faire interagir un public mixte avec des musiciens et des intervenants universitaires, au travers de méthodes d'animation active. Le jour de l'évènement un concert croisé à une animation a permis d'échanger et de récolter les perceptions du public. Suite aux propos récoltés, un temps de rencontre sera proposé où les chercheurs apporteront leurs éclairages sur les questions abordées. Puis un support numérique permettra une évaluation constructive du projet. Il servira d'amorce à la poursuite d'une éventuelle série d'évènements de ce type, explorant d'autres thèmes et pratiques artistiques.</p>
<b>SUBVENTION</b>	350€

# BAL'TTLE MASQUÉ

## Association 9EME TEMPS



<p>30 juin 2018 - Salle des fêtes du Grand Parc Personnes présentes à l'inauguration de la salle des fêtes : public familial + communauté hip hop de Bordeaux + collégiens du collège du grand parc</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mixer un Battle de danses et un bal masqué. Mélanger ces deux évènements distincts par des aspects communs : le côté festif, la notion de groupe, le fait d'endosser un costume et de se mettre dans la peau d'un personnage et bien évidemment la danse.</li><li>- S'inspirer de traditions locales ou nationales afin de valoriser et de faire redécouvrir des souvenirs perdus mais aussi de trouver des similitudes entre passé et présent.</li></ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	<p>Cet évènement se déroulera sur une journée, dans le cadre de l'inauguration de la salle des fêtes du Grand Parc, le samedi 30 juin 2018.</p> <p>La journée se composera de plusieurs temps et plusieurs espaces.</p> <p>Un battle "all style" (un battle où toutes les danses se rencontrent : jazz, classique, hip hop; contemporain, africaine ...) sera organisé, arbitré par un jury fait d'experts, de novices, d'amateurs, de professionnels, de curieux ...</p> <p>En début de soirée le battle masqué se transformera en bal masqué ou mascarade pour les connaisseurs, où tous les participants, jurys, organisateurs, bénévoles et public sont invités à festoyer et danser, aux rythmes endiablés de Frank II Louise et d'autres djs en roulement (à déterminer avec l'organisation, dj jeunes et locaux par exemple).</p>
<b>SUBVENTION</b>	800€

# SPEEN FESTIVAL

## Association APOSTROPHE Z



13 octobre 2018 - Cours du Chapeau Rouge - Place de la comédie  
Tous les types de public

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rendre l'art et la culture accessibles quelle que soit leur forme à tous les types de publics, de tous âges et tous horizons sociaux.</li><li>- Proposer des formes nouvelles et faciles d'accès qui bouleversent les habitudes du public.</li><li>- Travailler avec des acteurs locaux qu'ils soient artistes ou partenaires afin de faire rayonner les talents de la région.</li><li>- Accompagner les artistes locaux dans la création (résidence artistique) puis dans la diffusion dans le cadre du festival et dans des événements européens partenaires.</li></ul>
<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>	<p>Pour sa troisième édition, le Speen Festival travaille sur plusieurs axes principaux autour desquels se déclinent les projets :</p> <p>LA VIDEO : UN LIEU, TROIS REGARDS : défi lancé à trois réalisateurs bordelais</p> <p>PERFORMANCE DANSÉE : commande à deux artistes suisses</p> <p>LA PHOTOGRAPHIE : LA CONF-BOOTH : partager une perception de la beauté et inviter le spectateur à remettre en question les limites d'un concept qui s'étrique au fil des époques.</p> <p>LA CREATION : LE LAB : est un projet qui va inverser la tendance en proposant à trois musiciens de créer sur un danseur en mouvement, en opposition à l'habitude du danseur de créer sur la musique.</p> <p>LA RECREATION, à mi-chemin entre le battle chorégraphique et l'audition.</p> <p>LA DIFFUSION : Vœu d'une parole fantôme (Cie Atasfondi - Bordeaux) // Duo d'escalier (Cie Née d'un Doute - Bordeaux)</p>
<b>SUBVENTION</b>	600€

# USE-IT Bordeaux Acte III



## Association IDEE D'ENSEMBLE

01 octobre 2018 - Bordeaux Jeunes touristes et étudiants	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Création d'un contenu pour l'application mobile USE-IT.</li><li>- A l'occasion de la création de ce contenu qui inclut des photos, proposer une exposition photo sur la thématique des différentes vues de Bordeaux.</li><li>- Développer un point d'information dans la ville pour accueillir les touristes connaissant le concept USE-IT.</li><li>- Diffuser au maximum les plans bordelais en Europe.</li></ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	<p>Le projet USE-IT Bordeaux comprendra les activités et étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Recueil de lieux et anecdotes en stand durant des manifestations bordelaises (exemples passés : Festival nature, Reggae Sun Ska, Pik Nik Zik) -Mises à jour des textes et rubriques.</li><li>• Photographie des lieux bordelais sélectionnés pour la base de données de l'application</li><li>• Réalisation graphique du plan USE-IT Bordeaux</li><li>• Tenue de l'exposition et présentation de l'application</li><li>• Lancement de la nouvelle édition du plan</li></ul>
<b>SUBVENTION</b>	400€

# "Ose la symbiose"



COLLECTIF ALEAS :

## ASSOCIATION LIBRE D'EXPRESSION ARTISTIQUE SPONTANEE

23 juin 2018 – Théâtre du Pont tournant  
L'ensemble des bordelais

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Contribuer à l'épanouissement personnel par le biais de la créativité en valorisant les potentialités des personnes traumatisées crâniennes du Centre d'Accueil de Jour AFTC.</li><li>- Contribuer à la socialisation des personnes en proposant une rencontre avec le milieu artistique hors cadre institutionnel en présentant ce projet dans un lieu culturel reconnu à Bordeaux : le théâtre du Pont tournant.</li><li>- Permettre à des personnes handicapées d'accéder à un travail artistique et à une inscription dans le champ culturel local, en faisant la première partie d'un collectif d'artistes professionnels : le Collectif Aléas.</li><li>- Permettre au groupe de danseurs du CAJ de se faire connaître et reconnaître aux yeux de la population bordelaise en invitant les habitants à venir découvrir ce projet artistique mêlant artistes amateurs et professionnels.</li></ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	<p>La réalisation de ces différents objectifs s'appuie sur un partenariat entre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un opérateur culturel reconnu à Bordeaux : le théâtre du Pont tournant.</li><li>- un Centre d'Accueil de Jour : AFTC Avenir à Bordeaux - et un Collectif d'artistes professionnels.</li></ul> <p><b>Calendrier du projet 2018 :</b> De septembre 2017 à Juin 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 atelier hebdomadaire de création et d'expression artistique, le lundi matin avec deux membres du Collectif Aléas : la chorégraphe Lolita Bruzat et la danseuse Lou Pennerier.</li><li>- 1 résidence artistique de deux jours en Juin 2018 au Cuvier de Feydeau à Artigues-près-Bordeaux</li><li>- Présentation du projet artistique au théâtre du Pont tournant le 23 juin 2018 avec en première partie de soirée : "Ose la symbiose" présenté par les danseurs valides et traumatisés crâniens du CAJ puis en seconde partie de soirée "Et nos âmes ont dansé...", nouvelle création sonore et chorégraphique du Collectif Aléas</li></ul>
<b>SUBVENTION</b>	800€

# Festival Coupé Court - 21ème édition



## ASSOCIATION COUPE COURT

21 mars 2018 - Les Vivres de l'art - Bordeaux Adeptes et curieux du court métrage	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faire découvrir l'art du court métrage aux jeunes.</li><li>- Permettre de participer à un concours de court métrage entre amateurs et professionnels.</li><li>- Réaliser un événement avec différentes entrées.</li></ul>
<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>	<p>Lancement de la 21ème édition du festival avec comme thème "Aux frontières". Le programme est construit ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mercredi 21 mars : Une conférence (thème : la frontière au cinéma), une soirée en l'honneur de l'invité, Fabien GORGEART et une rétrospective de son parcours.</li><li>• Jeudi 22 mars : Une conférence (thème : le genre au cinéma), une proposition artistique type danse et la soirée "compétition professionnelle" qui réunit une sélection d'une vingtaine de films. Le public a la possibilité à la fin de la soirée de voter pour son court métrage préféré.</li><li>• Vendredi 23 mars : Une proposition artistique type concert et la soirée "compétition amateur". Cette compétition composée d'une vingtaine de films, est évaluée par un jury. Les prix pour les deux compétitions ainsi que pour le concours photo sont remis ce soir-là.</li></ul>
<b>SUBVENTION</b>	400€

# Fest'impro



## Association LES P'TITS GRATTEURS

05 mai 2018 - Place Sainte-Croix	
Pour des jeunes défavorisés dans l'accès aux cultures institutionnelles	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser la mixité sociale au cœur du quartier Saint-Michel</li><li>- Travailler à l'accessibilité de la culture pour tous et toutes.</li><li>- Créer des ponts entre les cultures urbaines et les cultures institutionnelles par le biais de l'improvisation comme outil de médiation.</li></ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	<p>Il s'agit d'un festival d'improvisation interdisciplinaire en plein air mêlant cultures institutionnelles et cultures urbaines.</p> <p>Ce projet tend à s'appuyer autant sur l'aspect artistique que social et culturel.</p>
<b>SUBVENTION</b>	400 €

# Championnat de France de Freestyle



## ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DES QUARTIERS DE BORDEAUX

### - Centre d'animation Argonne Nansouty Saint-Genès –

Fin d'année 2018 - La halle de la Villette à Paris Jeunes 13/20 ans	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participer au Championnat de France de Freestyle Football 2018 à Paris et représenter la ville de Bordeaux. Pendant ces deux jours, proposer aux Bordelais, via les réseaux sociaux, de suivre l'aventure en direct ou léger différé. Partager le live sur Facebook et les stories sur Instagram. Réaliser un Vlog qui sera publié sur Youtube, avec la volonté de garder une trace de ce projet et surtout de pouvoir partager avec le plus grand nombre l'expérience.</li><li>- A travers ce projet avec le soutien du centre d'animation, le porteur du projet souhaite faire découvrir ce sport pour en développer à moyen terme la pratique à Bordeaux. Ce projet permettra de fédérer de nombreux jeunes et d'entretenir une vraie dynamique sportive positive autour du freestyle football à Bordeaux.</li></ul>
<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>	<p>Tous les ans le Championnat de France de Freestyle Football a lieu à Paris à la Halle de la Villette et compte de plus en plus de participants au fil des années (15 participants en 2009 contre 80 en 2017) et amène de nombreux spectateurs.</p> <p>Le porteur de projet souhaite participer à cet évènement avec la volonté de mettre en avant les talents de la ville de Bordeaux. Ce championnat est une occasion unique d'acquérir davantage d'expérience en se confrontant, et surtout en échangeant avec les meilleurs freestylers de France et du monde.</p> <p>Pour limiter les frais du séjour, les jeunes partiront avec un minibus 9 places du centre d'animation accompagné par un animateur. Ils seront hébergés au camping du bois de Boulogne dans des mobil-homes. Ils réaliseront l'ensemble des repas pour éviter les dépenses trop onéreuses d'alimentation.</p>
<b>SUBVENTION</b>	600€

ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION . .  
DES QUARTIERS DE BORDEAUX  
- Centre d'animation Bastide Queyries-

De janvier à juillet (ateliers de pratique) et de mai à juillet pour les représentations du spectacle - Bordeaux Bastide et département de la Gironde et des Landes. Tout public	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et partager la passion des arts du cirque avec le plus grand nombre</li> <li>- Présenter les créations dans divers festivals du département et de la région.</li> <li>- Réaliser un projet artistique et culturel pour les jeunes et par les jeunes qui va à la rencontre de toutes les générations.</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	<p>Ce collectif (Kalicircus) composé d'une vingtaine de jeunes âgés de 13 à 18 ans liés par la pratique des arts du cirque ; deux d'entre eux ont rejoint le groupe du fait de leur entrée au collège et sont âgés de 12 ans. Leur souhait est de présenter leur spectacle lors de 4 festivals en plus du festival « Queyries fait son cirque » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- St Macaire (« Emergen'Scène »)</li> <li>- Créon (« Chapitoscope »)</li> <li>- Carcans (« Carcan'Scènes »)</li> <li>- Biscarrosse (« Rue des Etoiles »)</li> </ul> <p>Moyens et partenaires : le Pôle Arts du cirque, dont ils sont adhérents met à leurs disposition des artistes qualifiés pour encadrer cette pratique toutes les semaines et leurs fait bénéficier à chaque saison, d'une compagnie et/ou d'un artiste qui met en scène leur travail. Les familles s'acquittent d'une cotisation mensuelle au titre des ateliers de pratiques hebdomadaires.</p>
<b>SUBVENTION</b>	700€

# Eloquentia Bordeaux



## Association FORUM EVENTS

23 avril 2018 - Bordeaux Tous les bordelais de 18 à 30 ans	
<b>OBJECTIF</b>	Faire de cet évènement un concours d'éloquence où tous Bordelais, de tous horizons, âgés de 18 à 30 ans peuvent prendre la parole.
<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	Eloquentia Bordeaux est rattaché à la Coopérative Indigo créée par Stéphane De Freitas en 2012. Les programmes Eloquentia permettent aux jeunes d'affirmer leur confiance en soi en prenant la parole : "la prise de la parole contre la fracture du dialogue social". 4 master class ont été réalisés au cours du mois de février, offrant la possibilité aux participants de s'initier à l'art oratoire, au slam etc. Le concours se déroule en 6 étapes : 3 tours à huis clos (le 10 mars 17 mars et 24 mars) puis les quarts de finales, la demie finale et la finale les 6, 12 et 23 avril.
<b>SUBVENTION</b>	1020€

# Animasia "Hors Les Murs"



## Association MANDORA

De janvier à juin 2018 – Métropole Tout public	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rendre accessible la culture à tous et à toutes.</li><li>- Toucher un public plus large que lors du festival via une programmation d'envergure.</li><li>- Faciliter l'accès aux publics à la culture japonaise par des temps de rencontre multiples et étendus sur toute la métropole, « Hors les Murs », à travers des thématiques, dans des lieux inédits.</li><li>- Créer une réelle dynamique autour du Japon dans toute la métropole bordelaise et faire vivre la culture japonaise, ainsi que le festival Animasia, tout au long de l'année.</li></ul>
<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>	<p>« Hors les Murs » se veut innovant en proposant une programmation culturelle riche et variée tout au long de l'année et dans toute la métropole bordelaise, se démarquant ainsi du festival.</p> <p>Avec le souhait de sensibiliser tous les publics, une programmation a été mise en place de belle envergure avec des ateliers manuels (origami, ikebana, raku, dessin, kintsugi), des ateliers culinaires en lien avec différents événements saisonniers (cours de cuisine japonaise, cérémonie du thé, découverte du saké), un cycle cinéma (qui présentera le cinéma japonais dans sa globalité), un cycle littérature, des conférences, des concerts, des expositions (photos, calligraphie), des rencontres, des spectacles (musique, théâtre), des soirées (karaoké, jeux) ainsi que des initiations aux arts du corps (arts martiaux, shibari), de quoi satisfaire petits et grands, curieux et passionnés.</p>
<b>SUBVENTION</b>	700€

# À la sortie du Paradis

Association ASTROPOPHE



18 juin 2018 - Le théâtre du cerisier Tout public	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Finaliser la pièce lors d'une résidence prévue prochainement au Théâtre des Chimères à Biarritz ;</li><li>- Faire une représentation pour les professionnels et la vendre à la saison d'après.</li><li>- Développer son réseau artistique et théâtral dans la région pour ainsi maintenir une bonne image de l'association.</li></ul>
<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>	<p>D'un débat autour de la dernière parure du père, se construit un récit qui exhume les tréfonds de l'humain, de ses rapports familiaux, de ses rapports amoureux, du regard des autres, de son amour-propre et du rapport à la société. Ce huis-clos met en lumière les subtilités de ce qui fait le rapport social tels que les jugements insidieux qui transforment la vision de l'autre, les mises en hiérarchie automatique par rapport à un modèle de société.</p> <p>Il est une fresque humaine qui, avec ses moments de doutes, ses moments de rire et ses moments tragiques, parle de la vie des spectateurs comme un sujet à toujours regarder d'un œil nouveau.</p>
<b>SUBVENTION</b>	1000€

# « Ensemble c'est mieux »



## ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DES QUARTIERS DE BORDEAUX

- Centre d'animation Argonne Nansouty Saint-Genès -

Action 1 : 22 février 2018, Action 2 : 08 avril 2018, Action 3 : 16 juin 2018 Place Louis et Henry Pouyanne Enfants, adultes, familles	
<b>OBJECTIFS</b>	Les jeunes porteurs de ce projet souhaitent : <ul style="list-style-type: none"><li>- Se mobiliser tout au long de l'année pour participer à l'animation de la vie de leur quartier et de la ville.</li><li>- Encourager les liens entre tous et provoquer des occasions de rencontres entre les personnes.</li><li>- Etre à l'initiative, à l'organisation et à la réalisation de l'ensemble de ce projet, avec le soutien de l'équipe d'animation, des associations et des habitants.</li></ul>
<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>	Organiser trois animations pour toutes les générations entre le mois de février et le mois de juin 2018. En dehors du soutien de l'équipe du centre d'animation et de l'ACAQB, les jeunes à l'initiative de ce projet sont accompagnés par : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les adultes de l'atelier « cuisines du monde » du centre,</li><li>- Les membres actifs du comité des fêtes Nansouty,</li><li>- Des personnes bénévoles et des habitants,</li></ul> Ces trois actions sont : <ul style="list-style-type: none"><li>- Une soirée jeu « le grand défi » - jeudi 22 février 2018 au centre d'animation,</li><li>- Un vide grenier avec le comité des fêtes Nansouty place Louis et Henry Pouyanne le 07 avril 2018,</li><li>- Une animation pour la coupe du monde de football 2018 le 16 juin.</li></ul>
<b>SUBVENTION</b>	380€

## Association CULTIV' ACTIONS

6 octobre 2018 - Parc des Angéliques/Guinguette chez Alriq Habitant.e.s de Bordeaux Bastide, acteurs associatifs et socio-culturels locaux, étudiant.e.s	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un moment festif et convivial permettant un temps d'échanges et de rencontres entre les acteurs et habitant.e.s du territoire.</li> <li>- Renforcer et créer du lien sur le territoire Bordeaux Bastide à travers la proposition d'une programmation artistique et musicale englobée dans une démarche écoresponsable.</li> </ul>
<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>	<p>Evénement réalisé sur deux jours.</p> <p>Le samedi un village associatif pour créer un espace convivial où diverses activités seront proposées (initiation au kayak, jeux de société géants) ainsi que plusieurs spectacles d'arts de rue. Une programmation musicale sera proposée à la Guinguette Chez Alriq pour la soirée. La soirée sera elle-même scindée en deux concerts : un premier favorisant la scène locale résultant d'un appel à candidature auprès d'institutions telles que le CIAM, le Conservatoire et plus largement les groupes émergents ; un second avec une formation professionnelle. Les jeunes sont en contact avec la Guinguette pour organiser l'ensemble de la première journée sur leur site.</p> <p>Le lendemain une sieste musicale sera organisée durant laquelle il sera possible de s'initier à l'écoresponsabilité.</p>
<b>SUBVENTION</b>	1000€

# Amazone mon amour

## Association BOUT A BOUT



05 septembre 2018 - Bordeaux et ses alentours Tout public à partir de 14 ans	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en avant le travail artistique des différents corps de métier choisis, avec des jeunes étudiants ou jeunes actifs bordelais à travers la réalisation d'un clip vidéo d'une esthétique « mode » avec des créations artistiques qui se veulent innovantes et originales.</li><li>- Mettre en valeur l'art du maquillage.</li><li>- Pousser ce projet vers des festivals tels que le FIFIB, Cinédrom clips et spectacles, Agence du court métrage, Film freeway, etc ...</li><li>- Valoriser la ville de Bordeaux et ses jeunes créateurs qui font le tissu culturel de la ville.</li></ul>
<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>	<p>Scenari clip/court métrage qui mettra en scène différents personnages féminins et masculins dans leurs environnements. L'idée est de revisiter le cliché du « Prince Charmant » en renversant les codes habituels ; mais aussi représenter l'amour sous toutes ses formes. Valoriser les deux genres qui seront représentés par une esthétique de mode accomplie et un travail de langage corporel adapté aux rôles. Elles et ils seront créés grâce à l'équipe HMC (habillage / Maquillage / Coiffure).</p> <p>Le travail commencera de manière individuelle afin de valoriser les créations de chacun, et dans un deuxième temps, la mise en commun de tous les travaux permettra d'aboutir à un objet artistique riche et innovant. Ce sera un travail de partage des savoir-faire et des savoir-être.</p> <p>L'architecture bordelaise sera mise en valeur en explorant des lieux tel que ceux de style haussmannien, rococo, décors antique (antiquaire), street (anciennes usines ou entrepôts) etc...</p>
<b>SUBVENTION</b>	1000€

# Solidarité et environnement : tous concernés



## ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DES QUARTIERS DE BORDEAUX

- Centre d'animation Argonne Nansouty Saint Genès -

<p>Action 1 : le 20/04/2018, Action 2 : du 15/03 au 30/11/2018 - Tous les quartiers de Bordeaux Tous les Bordelais (enfants, adultes et familles)</p>	
<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<p>Le souhait de ce projet est d'avant tout sensibiliser les Bordelais autour de deux causes qui semblent essentielles aujourd'hui, la solidarité et la protection de la planète puis directement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter une aide aux personnes les plus démunies.</li> <li>- Apporter notre soutien à la Banque Alimentaire.</li> <li>- Permettre à des familles de tous les quartiers de bordeaux de se rencontrer, de mieux se connaître et de partager des moments festifs et solidaires.</li> <li>- Sensibiliser les personnes à la protection de l'environnement.</li> <li>- Faire comprendre à chacun que nous avons tous un rôle à jouer pour aider nos concitoyens et pour protéger la planète.</li> <li>- Mettre en avant les talents qui existent au sein des quartiers de Bordeaux.</li> </ul> <p>Ce projet sera aussi pour les jeunes du collectif, l'occasion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De se former autour des questions de la protection de l'environnement</li> <li>- D'apprendre à s'organiser</li> <li>- D'acquérir des compétences et des savoir-faire</li> </ul>
<p><b>DESRIPTIF DU PROJET</b></p>	<p><b>Action 1 : une soirée cabaret inter-quartiers de solidarité</b></p> <p>Organisation d'un repas et une soirée spectacle qui s'adressera à des familles des différents quartiers de Bordeaux, sur le principe d'un cabaret. Les familles mangeront devant un spectacle mêlant de la danse, de la musique et d'autres arts. Le repas sera réalisé par des personnes bénévoles de l'atelier cuisine de Bacalan (couscous) et par les jeunes eux-mêmes (entrée et dessert).</p> <p><b>Action 2 : Formation et sensibilisation à la protection de l'environnement</b></p> <p>Se former et acquérir des compétences ainsi que des savoir-faire dans le domaine du développement durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Première partie : formation avec la ferme pédagogique de Bordeaux Lac.</li> <li>- Deuxième partie : mini-séjours de trois jours autour d'une action de protection environnementale.</li> <li>- Troisième partie : une ou plusieurs actions de sensibilisation auprès des bordelais</li> </ul>
<p><b>SUBVENTION</b></p>	<p>800€</p> <p style="text-align: right;">1479</p>

## ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DES QUARTIERS DE BORDEAUX

- Centre d'animation Argonne Nansouty Saint Genès-

Du 08 janvier au 31 décembre 2018 - Centre d'animation Argonne Nansouty Saint-Genès Tous publics (Enfants, adultes, familles, ...)	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager et faire découvrir la culture Géorgienne.</li> <li>- Réaliser une soirée autour de l'interculturalité.</li> <li>- Créer de vrais moments de rencontre entre des personnes d'origines et de cultures différentes.</li> </ul>
<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>	<p>Organiser des évènements pour faire découvrir la culture Géorgienne aux Bordelais. Ces évènements se dérouleront au centre d'animation Argonne Nansouty Saint-Genès qui soutient depuis le début ces jeunes dans leur projet. Le centre accueille toutes les semaines ces jeunes filles pour répéter les chorégraphies et les aide à construire cette action. Ce projet aura lieu au cours de l'année 2018 sous la forme d'une ou plusieurs soirées.</p> <p>Ces jeunes filles sont également soutenues dans ce projet par des personnes bénévoles qui vont les aider à confectionner les costumes traditionnels qu'elles envisagent de porter et de montrer. Le contenu de ces soirées : 1. Montage Vidéo présentant la culture Géorgienne dans son ensemble 2. Démonstration de danses traditionnelles géorgiennes.</p>
<b>SUBVENTION</b>	800€

**D-2018/293**

**Modification des tarifs d'utilisation des équipements sportifs. Avis. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les tarifs d'utilisation des équipements sportifs sont soumis à votre approbation.

Nous vous présentons les modifications des tarifs pour les structures gérées par la Ville, à savoir les stades, les salles de sport et les piscines. Comme l'année précédente, les tarifs du Golf de Bordeaux Lac seront délibérés prochainement pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cependant, nous soumettons à votre vote les tarifs de l'Ecole de Golf qui s'inscrivent dans la continuité de la saison sportive 2018/2019.

Pour la saison 2018/2019, nous vous proposons une augmentation moyenne de 2% pour l'ensemble des tarifs.

Nous soumettons donc à votre agrément l'application, au 1er septembre 2018, des dispositions ci-après concernant les tarifs des équipements sportifs.

**I – STADES ET SALLES DE SPORTS**

Les tarifs concernant la mise à disposition des équipements sportifs suivent une progression moyenne de 2%.

<b>LOCATIONS REGULIERES</b>	<b>TARIF 2017/2018</b>	<b>TARIF 2018/2019</b>
clubs sportifs bordelais et partenaires institutionnels (pompiers, police, gendarmerie, armée) UBM, personnel municipal, structures relevant du secteur médical et socio-éducatif, Opéra de Bordeaux	Gratuité	Gratuité

<b>SPORT RELEVANT DES CLUBS D'ENTREPRISES</b>	<b>TARIFS 2017/2018</b>	<b>TARIFS 2018/2019</b>
Sports collectifs extérieurs : Forfait une équipe à l'année (hors période de fermeture des équipements)	574 Euros	585 Euros
Sports collectifs extérieurs : Forfait deux équipes à l'année (hors période de fermeture des équipements)	919 Euros	937 Euros
Sports collectifs extérieurs : Forfait trois équipes à l'année (hors période de fermeture des équipements)	1 149 Euros	1 171 Euros
Sports collectifs extérieurs : L'équipe supplémentaire engagée à l'année	172 Euros	175 Euros
Sports collectifs de salle : Forfait jusqu'à 4 h hebdomadaires (hors période de fermeture des équipements)	574 Euros	585 Euros
Sports collectifs de salle : Forfait jusqu'à 6 h hebdomadaires (hors période de fermeture des équipements)	919 Euros	937 Euros
Sports collectifs de salle : Forfait jusqu'à 8 h hebdomadaires (hors période de fermeture des équipements)	1 149 Euros	1 172 Euros
Le créneau de 2 heures supplémentaires au-delà de 8h	114 Euros	116 Euros
L'aire de jeu à la journée pour rassemblement sportifs	365 Euros	372 Euros
L'aire de jeu à la 1/2 journée pour rassemblement sportif	182 Euros	185 Euros
Les clubs d'entreprises bordelais bénéficieront d'une réduction du forfait de 30%		

<b>REDEVANCES MANIFESTATIONS A CARACTERE PAYANT</b>	<b>TARIFS 2017/2018</b>	<b>TARIFS 2018/2019</b>
Mise à disposition du club résident des installations du Stade Chaban Delmas (part fixe)	100 000 Euros	100 000 Euros
Manifestations organisées par les clubs bordelais (% des recettes billetterie HT)	2%	2%
Manifestations organisées par d'autres organisateurs (% des recettes billetterie HT)	4%	4%
Stage payant à la journée	366 Euros	373 Euros
Stage payant à la 1/2 journée	183 Euros	186 Euros

<b>LOCATIONS SPECIFIQUES</b>	<b>TARIFS 2016/2017</b>	<b>TARIFS 2018/2019</b>
Location horaire de la piste d'accélération moto pour des activités régulières	22 Euros	22 Euros
Location ring de boxe	215 Euros	219 Euros
Location journée salon d'honneur Stade Chaban Delmas	805 Euros	821 Euros

### **COLLEGES BORDELAIS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC RELEVANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Cf convention de réciprocité

<b>COLLEGES D'ENSEIGNEMENT PRIVE (HORS EQUIPEMENTS SUBVENTIONNES)</b>	<b>TARIFS 2016/2017</b>	<b>TARIFS 2018/2019</b>
L'heure de grande salle (+ 800 m2) durant la période scolaire	12 Euros	12 Euros
L'heure de petite salle durant la période scolaire	6 Euros	6 Euros
L'heure de piste d'athlétisme, terrain en herbe ou synthétique durant la période scolaire	9 Euros	9 Euros

### **II – PISCINES**

Il est procédé à une augmentation de 2%, pouvant fluctuer du fait des arrondis, la moyenne totale d'augmentation des tarifs étant portée à 1,92%.

Les tarifs « Aqua-biking », à la séance, au trimestre et à l'année sont proposés pour accompagner la mise en place progressive de l'activité dans les piscines bordelaises. Cette

nouvelle pratique a pour objectif d'enrichir le panel d'offres, développer l'attractivité des équipements et renforcer la promotion du sport santé.

Dans tarif « Groupes », il est ajouté « Adultes » afin de pouvoir englober les groupes spécialisés concernés.

## **1/ TARIFS PUBLICS**

### 1.1 Entrées :

	<b>Résidants Hors Bordeaux</b>		<b>Résidants Bordelais</b>	
	<b>Tarifs 2017/2018</b>	<b>Tarifs 2018/2019</b>	<b>Tarifs 2017/2018</b>	<b>Tarifs 2018/2019</b>
<b>PLEIN TARIF</b>				
<b>Individuels</b>				
Entrée unitaire	4,95 Euros	<b>5,05 Euros</b>	3,45 Euros	<b>3,50 Euros</b>
Abonnement 10 entrées	36,40 Euros	<b>37,10 Euros</b>	23,30 Euros	<b>23,75 Euros</b>
Abonnement 50 entrées	175,00 Euros	<b>178,50 Euros</b>	95,00 Euros	<b>96,90 Euros</b>
<b>TARIF REDUIT (1)</b>				
Entrée unitaire	3,55 Euros	<b>3,60 Euros</b>	2,10 Euros	<b>2,15 Euros</b>
Abonnement 10 entrées	25,80 Euros	<b>26,30 Euros</b>	17,45 Euros	<b>17,75 Euros</b>
Abonnement 50 entrées	115,00 Euros	<b>117,30 Euros</b>	75,00 Euros	<b>76,50 Euros</b>
<b>TARIF FAMILLE (2)</b>				
3 membres de la même famille	6 Euros	<b>6 Euros</b>	3 Euros	<b>3 Euros</b>
Par enfant supplémentaire (jusqu'à 12 ans)	2 Euros	<b>2 Euros</b>	1 Euro	<b>1 Euros</b>
<b>Personnel municipal</b> (et retraités Mairie de Bordeaux)	1 Euro			
<b>Enfant de moins de 3 ans</b>	Gratuité			
<b>Entrée unitaire « événementiel »</b>	Gratuité			

(1) Jeunes jusqu'à 25 ans et personnes âgées de + de 60 ans / Etudiants sur présentation de la Carte Etudiants / Personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif et accompagnateurs / Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi sur présentation de justificatifs

(2) La famille est une entité d'au moins 3 personnes soit 2 parents + 1 enfant OU 1 parent + 2 enfants

## 1.2. Leçons

<b>Ecole Bordelaise des Activités Aquatiques</b>				
<b>Résidents Hors Bordeaux</b>			<b>Résidents Bordelais</b>	
	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019
<b>LECONS DE NATATION</b>				
<b>Enfants</b> :(tétard, grenouille, dauphin, initiation sauvetage sportif)				
<b>Adultes</b> : (débutant, perfectionnement, confirmé, aquaphobie)				
Leçon unitaire	11,10 Euros	<b>11,30 Euros</b>	7,50 Euros	<b>7,65 Euros</b>
Abonnement trimestre	93,60 Euros	<b>95,50 Euros</b>	65,50 Euros	<b>66,80 Euros</b>
Minis stages	38,25 Euros	<b>39,00 Euros</b>	25,80 Euros	<b>26,30 Euros</b>
<b>ACTIVITES AQUATIQUE DES FAMILLES</b> (pour un enfant et 2 parents maximum)				
Séance unitaire	11,10 Euros	<b>11,30 Euros</b>	7,50 Euros	<b>7,70 Euros</b>
Abonnement trimestre	93,60 Euros	<b>95,45 Euros</b>	65,50 Euros	<b>66,80 Euros</b>
<b>ACTIVITES EVEIL AQUATIQUE</b>				
Séance unitaire	11,10 Euros	<b>11,30 Euros</b>	7,50 Euros	<b>7,65 Euros</b>
Abonnement trimestre	93,60 Euros	<b>95,50 Euros</b>	65,50 Euros	<b>66,80 Euros</b>
<b>ACTIVITES ADULTES</b> (Aquagym, Aquajogging, Aquagym prénatale, sport océan)				
Séance unitaire	12,90 Euros	<b>13,15 Euros</b>	8,80 Euros	<b>9,05 Euros</b>
Abonnement trimestre	116,90 Euros	<b>119,25 Euros</b>	81,85 Euros	<b>83,50 Euros</b>
Abonnement annuel	315,20 Euros	<b>321,50 Euros</b>	220,50 Euros	<b>224,90 Euros</b>
<b>AQUA-BIKING</b>				
Séance unitaire		<b>15,00 Euros</b>		<b>12,00 Euros</b>
Abonnement trimestre		<b>135,00 Euros</b>		<b>90,00 Euros</b>
Abonnement annuel		<b>350,00 Euros</b>		<b>250,00 Euros</b>
<b>SENIORS</b> <b>Leçons de natation</b> (débutants, perfectionnement, aquaphobie)				
Séance unitaire	8,30 Euros	<b>8,45 Euros</b>	5,70 Euros	<b>5,80 Euros</b>
Abonnement trimestre	70,20 Euros	<b>71,55 Euros</b>	49,15 Euros	<b>50,15 Euros</b>
<b>ACTIVITES SENIORS</b> (aquagym, autres activités dédiées)				
Séance unitaire	9,65 Euros	<b>9,85 Euros</b>	6,65 Euros	<b>6,80 Euros</b>
Abonnement trimestre	87,70 Euros	<b>89,45 Euros</b>	61,45 Euros	<b>62,65 Euros</b>
Abonnement annuel	235,60 Euros	<b>240,30 Euros</b>	165,50 Euros	<b>168,81 Euros</b>

Euros

**2/ GROUPES**

		<b>Résident Hors Bordeaux</b>		<b>Résidents bordelais</b>	
		Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019
<b>GROUPE D'ENFANTS ET D'ADULTES</b> centres d'animations et de loisirs sans hébergement, ITEP, IMP, hôpital de jour...) et catégories de publics justifiant du tarif réduit	A l'unité	2,60 Euros	<b>2,65 Euros</b>	1,75 Euros	<b>1,75 Euros</b>
<b>ANNIVERSAIRES ENFANTS</b> Jeux ludiques encadrés par un animateur	Forfait 1h30 Maxi 15 enfants	65,00 Euros	<b>66,30 Euros</b>	50,00 Euros	<b>51,00 Euros</b>
<b>COMITE D'ENTREPRISES</b>	A l'unité	3,55 Euros	<b>3,60 Euros</b>	2,25 Euros	<b>2,30 Euros</b>

**3/ SCOLAIRES**

	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019
<b>Etablissements bordelais</b> enseignement public ou privé sous contrat d'association relevant de la compétence Ville de Bordeaux et du Conseil Régional	<b>gratuité</b>	
<b>Etablissements bordelais</b> Collèges d'enseignement privé sous contrat d'association (par créneau)	35,65 Euros	<b>36,35 Euros</b>
<b>Etablissements bordelais</b> Collèges d'enseignement public relevant du Conseil Départemental	<b>Cf. convention de réciprocité</b>	
<b>Autres établissements (à l'unité)</b>	1,50 Euros	<b>1,55 Euros</b>

4/ **CLUBS**

	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019
<b>STAGES SPORTIFS</b> organisés par les Comités		
<b>Bassin de 50m</b> Ligne d'eau à l'heure	18,70 Euros	<b>19,05 Euros</b>
<b>Bassin de 25m</b> Ligne d'eau à l'heure	10,60 Euros	<b>10,80 Euros</b>
<b>Bassin ludique</b>	47,05 Euros	<b>47,95 Euros</b>
<b>Moitié bassin ludique</b>	23,55 Euros	<b>24,00 Euros</b>
<b>STAGES ENTRAINEMENTS ET EXAMENS</b> organisés par les associations ou clubs non bordelais, les associations ou clubs non affiliés à une fédération délégataire, la Fédération Nationale des Maîtres-nageurs Sauveteurs, et la Fédération des Maîtres-nageurs Sauveteurs, les services Incendie et Secours, de Police et de l'armée de Métropole et Hors Métropole	Paiement du droit d'entrée pour les participants + tarif forfaitaire suivant :	
<b>Bassin de 50m</b> Ligne d'eau à l'heure	27,05 Euros	<b>27,55 Euros</b>
<b>Bassin de 25m</b> Ligne d'eau à l'heure	14,00 Euros	<b>14,30 Euros</b>
<b>Bassin ludique</b>	70,25 Euros	<b>71,65 Euros</b>
<b>Moitié bassin ludique</b>	35,10 Euros	<b>35,80 Euros</b>
<b>STAGES ENTRAINEMENTS ET EXAMENS</b> organisés par les associations ou clubs bordelais (affiliés à une fédération délégataire)	<b>gratuité</b>	
<b>ENTRAINEMENTS DES CLUBS BORDELAIS</b> (affiliés à une fédération délégataire) et des services incendie et sécurité et de l'armée de Bordeaux Métropole	<b>gratuité</b>	
<b>A l'exception des activités suivantes :</b>		
. Plongée sous-marine	1,50 Euros	<b>1,55 Euros</b>
. Aquagym	2,30 Euros	<b>2,30 Euros</b>
. Les cours 3/6 ans	1,75 Euros	<b>1,75 Euros</b>
<b>COMPETITIONS</b>		
1- Organisées par les Clubs bordelais (affiliés à une fédération délégataire USEP, UNSS, UGSEL)	<b>gratuité</b> (sans entrée payante). Dans le cas contraire, location fixée à 2 % des recettes spectateurs, déduction faite des taxes.	
2- Organisées par d'autres instances (fédérations, ligues, comités, associations et clubs non bordelais)	en cas d'entrées payantes, tarifs ci-dessous augmentés d'un prélèvement de 4 % sur la recette spectateurs déduction faite des taxes	
<b>Bassin de 50m</b> par demi-journée		
. sans chronométrage électronique	137,70 Euros	<b>140,50 Euros</b>
. avec chronométrage électronique	256,00 Euros	<b>261,00 Euros</b>
<b>Bassin de 25m</b> par demi-journée		
. sans chronométrage électronique	80,00 Euros	<b>81,50 Euros</b>
. avec chronométrage électronique	209,75 Euros	<b>214,00 Euros</b>

**III- ECOLE DE GOLF BLUEGREEN**

L'école de golf au Golf de Bordeaux Lac deviendra à la rentrée 2018 la nouvelle « EBG » école de Bluegreen Golf. La formation des jeunes golfeurs sera enrichie de nouvelles activités : stadium, perfect line, born for golf, blue green tour...

Le Stadium permet toutes les 3 séances aux enfants de pratiquer des activités multisports. La perfect line est une technologie de pointe pour un practice ludique avec les coups à reproduire grâce à l'écran.

Les tarifs de l'Ecole de Golf du Golf de Bordeaux Lac proposés pour la saison sportive 2018/2019 connaissent une augmentation qui tient compte de la stabilité des tarifs depuis 2014/2015 avec une augmentation de moins de 2% par an sur la période.

Ecole de Golf		Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019
Baby-golf (5/6 ans) 1 heure de cours par semaine		205 Euros	220 Euros
1 heure de cours par semaine encadrée par un moniteur diplômé d'Etat.	Participation aux compétitions réservées aux jeunes et accès libre au parcours de Pessac et Gujan Mestras en complément de celui de Bordeaux Lac	250 Euros	270 Euros
Initiation/perfectionnement 1h30 de cours par semaine, encadrée par un moniteur diplômé d'Etat (36 semaines)	Participation aux compétitions réservées aux jeunes et accès libre au parcours de Pessac et Gujan Mestras en complément de celui de Bordeaux Lac	275 Euros	295 Euros
Compétition (minimum drapeaux blancs) 1h30 de cours par semaine encadrée par un moniteur diplômé d'Etat pendant 30 semaines + 1h30 heures encadrées par un élève moniteur pendant 16 semaines	Participation aux compétitions réservées aux jeunes et accès libre au parcours de Pessac et Gujan Mestras en complément de celui de Bordeaux Lac	320 Euros	345 Euros

**IV – SALLE DE BOXE DU STADIUM VELODROME**

Comme validé lors du renouvellement de la Délégation de Service Public mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle salle de boxe ouvrira en septembre 2018 au Stadium Vélodrome de Bordeaux Lac.

Le tarif proposé dans le contrat de concession de service par SBSL est de 290Euros par an ; comprenant :

- Pour les adultes : l'accès à 1 cours de boxe parmi des créneaux imposés et l'accès à la salle de musculation 30 minutes avant le cours et en illimité après tous les cours ;
- Pour les enfants (moins de 13 ans) : 1 cours de boxe parmi 4 créneaux possibles (2 le mercredi et 2 le samedi).

A ce tarif d'abonnement s'ajoutent les propositions tarifaires détaillées suivantes pour permettre de répondre à la demande des usagers :

DESCRIPTION	TARIFS
Accès à tous les cours (boxe et cross-training), aux machines cardio et à l'espace de musculation <b>en illimités + suivi et bilan personnalisé</b> :	45 Euros/mois (engagement 11 mois)
	55 Euros/mois (engagement 3 mois)
	65 Euros/mois (sans engagement)
Séance avec coach personnel	60 Euros/séance
Séance avec coach personnel pour 4 personnes maximum	100Euros/séance

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2018/294**  
**« Objectif savoir-nager » Bordeaux Maritime. Information.**  
**Autorisation**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Chaque été, en France, plus de 1 238 noyades accidentelles dont près de 252 touchent des enfants de moins de 13 ans. Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux a inscrit le « savoir-nager » comme une priorité de sa politique sportive. Ce pré-requis s'avère nécessaire à la sécurisation des enfants dans le milieu aquatique et à leur accès aux différentes activités aquatiques et nautiques.

Pour ce faire, la Ville agit sur plusieurs leviers indissociables et complémentaires. A commencer par l'**Ecole Bordelaise des Activités Aquatiques (EBAA)** qui a dispensé 17 276 leçons en 2017 pour les enfants de trois à quinze ans (leçons de natation enfant, éveil aquatique, activité aquatique des familles, 'J'apprends à nager').

Ce dispositif est évolutif. Il a notamment été conforté par la création des mini-stages pendant les vacances scolaires (en 2009) et plus récemment (en 2014) par la création de l'activité aquatique des familles accompagnée d'une révision de politique tarifaire (alignement des tarifs pour les plus jeunes sur les tarifs leçons, plus accessibles).

Le deuxième levier concerne le soutien de la Ville pour la mise en œuvre de la **natation scolaire et du Temps d'Activité Péri-éducatif** à l'école primaire.

Outre l'attribution de créneaux dans les piscines municipales, comme c'est également le cas pour les établissements secondaires, les éducateurs sportifs de la Ville sont mis à disposition des écoles pour faciliter cet enseignement relevant de la compétence de l'Inspection d'Académie. Les élèves des établissements publics et privés sous contrat bénéficient de 36 séances sur l'ensemble de leur scolarité à l'école primaire. De plus, la réforme des rythmes scolaires a permis de proposer, depuis septembre 2014, un cycle de natation aux enfants de CM1 et de CM2 des écoles publiques, dans le cadre du **Temps d'Activités Péri-éducatives**. Ainsi, 14 387 enfants en 2017 ont bénéficié de ce levier.

La Ville souhaite poursuivre cette dynamique et à ce titre, le présent rapport a pour objet de vous présenter le bilan du projet « J'apprends à nager » à Bordeaux Maritime avec la piscine Tissot en 2017(Annexe 1) et d'assurer la reconduction du projet sur l'année 2018

« J'apprends à nager » Bordeaux Maritime à la piscine Tissot

Le dispositif national « J'apprends à nager » s'inscrit dans le cadre du plan ministériel « Citoyens du Sport ». Il permet aux enfants d'évoluer dans l'eau en toute sécurité et leur enseigne une culture de l'eau, revêt une dimension de sensibilisation et de prévention importante, prioritairement dans les quartiers politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurales (ZRR).

Ce dispositif a été mis en place à la piscine Tissot depuis 2016. Il a connu un vif succès en bénéficiant à 204 enfants en 2016 et 118 participants en 2017 (Cf. annexe 1) sur la totalité des petites vacances scolaires en plus du Temps d'Activités Péri-éducatives.

Dans ce contexte, la ville de Bordeaux renouvelle pour 2018 l'appel à projet à la piscine Tissot, où 234 enfants de six à douze ans pourront bénéficier gratuitement de ce dispositif grâce à la mobilisation de la communauté éducative.

Ce projet sera financé à hauteur de 38 500 euros répartis de la manière suivante :

- Une subvention de 15 000 euros (vingt mille euros) octroyée par le CNDS
- Une participation de la Ville de Bordeaux de 23 500 euros (vingt trois mille euros) inscrite au budget primitif de la Direction des Sports

La Ville de Bordeaux s'engage à ce que cette action soit évaluée et qu'elle fasse l'objet d'un suivi statistique. Un comité technique et de suivi est en cours de constitution par la direction des Sports.

#### Coût et financement du Projet

Dépenses		Recettes	
RH	8 000 €	Subvention Etat	15 000 €
Achat de matériel	4 000 €	Budget ville	23 500€
Communication	3 000 €		
Valorisation Gratuité	23 500 €		
<u>Total</u>	<b>38 500 €</b>	<u>Total</u>	<b>38 500€</b>

L'état finance le Projet dans le cadre du "Comité interministériel à l'Egalité et la citoyenneté "à hauteur de 15 000 euros

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer et à renouveler le dispositif partenarial « Objectif savoir-nager » avec l'Etat.
- autoriser Monsieur le Maire à percevoir les subventions inscrites dans le tableau annexé.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : Mairie de Bordeaux

Numéro SIRET : | 2 | 1 | 3 | 1 3 | 0 | 0 | 6 | 3 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 7 | |

Numéro RNA délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en préfecture: | | | | | | | | | | | | | | | |

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des associations :  
| | | | | | | | | |

**Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :**

Opération proposée à la piscine Tissot sur le quartier Bordeaux Maritime identifié comme carencé sur les périodes de petites vacances (février, pâques, toussaint et Noël 2017) et sur le temps péri – scolaire de 15h00 à 16h00 soit 4 séances hebdomadaires sur 31 semaines (124 heures au total).

**Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?**

Vacances de février 2017 : 22 enfants ;

Vacances de pâques 2017 : 37 enfants

Vacances de Noël : 38 enfants

soit 138 enfants pendant les vacances scolaires et 5350 élèves sur le temps péri - scolaire

**Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?**

Vacances de février 2017 : stage sur 1 semaine

Vacances de Pâques 2017 : stage sur 2 semaines

Vacances de Toussaint 2017 : stage sur 2 semaines

Vacances de Noël 2017 : stage sur 2 semaines

**Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?**

Les objectifs atteints sur les périodes de stages en dehors du temps péri – scolaire sont les suivants :

- Aisance aquatique : 97 enfants

- Validation du test Sauv'nage : 43 enfants

- Renforcement de l'autonomie sécuritaire : 62 enfants

# Tableau de synthèse

Exercice 2017

CARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>60 : Achat</b>	4000	3990	100	<b>70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services</b>			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures	4000	3990	100	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	15000	15000	100
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
<b>61 - Services extérieurs</b>	0	0		-			
Locations immobilières et mobilières				-	15000	15000	100
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :			
Divers				-			
<b>62 - autres services extérieurs</b>	3000	3000	100	Intercommunalité(s) : EPCI <sup>3</sup>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication	3000	3000	0	Commune(s) :			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
<b>63 - impôts et taxes</b>				-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes							
<b>64- Charges de personnels</b>	8000	8353	104	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
Rémunération des personnels	8000	8353		Autres établissements publics			
Charges sociales				Aides privées			
Autres charges de personne				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
<b>66- Charges financières</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>67-charges exceptionnelles</b>				<b>77- Produits exceptionnels</b>			
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>				<b>78 – Reports</b> ressources non utilisées d'opérations antérieures			
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>Ressources propres affectées à l'action</b>			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>							
<b>Frais financiers</b>							
<b>Autres</b>							
<b>Total des charges</b>	15000	15343		<b>Total des produits</b>	15000	15000	100
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>							
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>	23500	23500	100	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	23500	23500	100
860-Secours en nature				870-Bénévolat			
861-Mise à disposition gratuite de biens et services	23500	23500		871-Prestations en nature	23500	23500	100
862-Prestations							
864-Personnel bénévole				875-Dons en nature			
<b>TOTAL</b>	38500	38843	101	<b>TOTAL</b>	38500	38500	100
<p><b>La subvention de 15 000 € représente 0.10 % du total des produits :</b>  (montant attribué/total des produits) x 100.</p>							



## Mairie de Bordeaux

Direction Générale Education,  
Sports et Société

Bordeaux, le 17 AVR. 2018

Direction des Sports

Service des Sports Aquatiques et  
Nautiques

**Nos références**  
PhN/ EIG 201800191

Monsieur le Directeur  
Directeur Régionale de la Jeunesse, des Sports et de  
Cohésion Sociale d'Aquitaine  
7 Boulevard Jacques Chaban Delmas  
33525 Bruges Cédex

### Objet

Reconduction du dossier appel à  
projet "j'apprends à nager"

### Pièce jointe

Dossier de demande de  
subvention

**Affaire suivie par**  
Patrice Maisonnaud  
05 56 50 35 07

Monsieur le Directeur,

Suite à l'envoi du dossier en version dématérialisée à Monsieur Chaubet, je vous prie de bien vouloir trouver ci - joint la demande de subvention pour la reconduction du projet national « j'apprends à nager ».

En effet, la présence de la piscine Tissot, établissement aquatique municipal, au cœur du quartier de Bacalan-Claveau, amène la Mairie de Bordeaux à envisager le renouvellement de cette action ciblée afin que les enfants de ce territoire carencé puissent à nouveau bénéficier de ce dispositif.

Le Service des Sports Aquatiques et Nautiques (05 56 10 27 62) reste disponible pour toutes précisions que vous jugeriez utiles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Toute correspondance  
doit être adressée à*

Mairie de Bordeaux  
Hôtel de Ville  
place Pey-Berland  
33045 Bordeaux cedex  
Tél. 05 56 10 20 30  
bordeaux.fr

Arielle Piazza  
Adjointe au Maire



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Bordeaux, Port de la Lune  
Inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

1494

Engagée dans une démarche de développement durable, la Ville de Bordeaux ne se fournit qu'en papier et impression labellisés, certifiant de leur origine et de leur fabrication respectueuses de l'environnement.



# Dossier de demande de subvention : Collectivité territoriale

**Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande de subvention :**

- Des informations pratiques présentant le document à remplir et le circuit suivi par votre dossier (page 2 de cette chemise)
- La liste des pièces à joindre au document rempli (page 3 de cette chemise)
- Une demande de subvention à compléter (fiches 1 à 3)

**Cocher ci-dessous la case correspondant à votre cas**

- pour une première demande
- pour le renouvellement d'une demande

# Informations pratiques

Attention ce dossier ne concerne pas le financement d'un investissement

## Comment se présente le dossier à remplir?

### ⚡ Fiche n° 1 : Présentation de la collectivité

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec l'administration.

Vous présenterez les éléments d'identification de votre collectivité

- nom de l'autorité (Maire, président du Conseil général, régional, du syndicat ou de la communauté de communes, président du pays.....)
- adresse précise
- coordonnées de la personne responsable du dossier

### ⚡ Fiche n° 2 : Description de l'action

Cette fiche est *une description de l'action (ou des actions)* projetée(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous demandez une subvention et en présente le budget prévisionnel.

**Cette fiche est très importante tant pour l'administration dont vous demandez l'aide que pour la réussite même de l'action que vous projetez, puisqu'elle doit vous permettre de souligner sa cohérence.**

### ⚡ Fiche n° 2.1: Budget prévisionnel de l'action

Cette fiche doit impérativement être remplie par le porteur de projet, quelque soit sa forme juridique

### ⚡ Fiche n° 3: Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de la collectivité, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

**Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée. La liste des pièces à joindre se trouve page 3 de cette chemise.**

## Après le dépôt du dossier

**Pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devrez transmettre au(x) service(s) qui vous les ont versés un compte-rendu financier de la subvention accordée, ainsi qu'un compte rendu qualitatif.**

Ces documents doivent être transmis au(x) service(s) au plus tard dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel la (ou les) subvention (s) a (ont) été attribuée(s).

# Pièces à joindre à votre dossier

**Vous devez joindre :**

**Pour une première demande :**

Merci de joindre au dossier :

- La délibération approuvant l'opération, assurant que la totalité des crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la collectivité et sollicitant l'aide du CNDS
- Un RIB / RIP

**Dans tous les cas, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée<sup>1</sup> :**

**Le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes approuvés.**

**Le compte rendu financier de l'action financée.**

---

<sup>1</sup> La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

# Présentation de votre collectivité

# 1

## Identification

Nom de votre collectivité : Mairie de Bordeaux

Adresse : Cité municipale 4 Rue Claude Bonnier

Code postal : 33 045

Commune : Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 10 27 73

Télécopie :

Mél : p.nouaillant@mairie-bordeaux.fr

Adresse de correspondance, si différente : Cité municipale Service des Sports Activité Aquatique et Nautique  
4 Rue Claude Bonnier

Code postal : 33 045

Commune : Bordeaux Cedex

Numéro SIRET

21 33 00 63 50 00 17

## Identification du représentant légal et de la personne chargée du dossier

### Le représentant légal :

Nom : Nouaillant

Prénom : Philippe

Qualité : Chef de service du Service des Sports Activité Aquatique et Nautique ( SSAN)

Mél : p.nouaillant@mairie-bordeaux.fr

### La personne chargée du dossier :

Nom : Maisonnaud

Prénom : Patrice

Mél : p.maisonnaud@mairie-bordeaux.fr

Téléphone : 06 20 33 36 15

**Autres informations pertinentes relatives à votre collectivité que vous souhaitez indiquer**

# Description de l'action

2

## Personne référente de l'action :

Nom : Maisonnaud

Prénom : Patrice

Fonction : Responsable d'établissement «Piscine Tissot»

Téléphone : 06 20 33 36 15

Courriel : p.maisonnaud@mairie-bordeaux.fr

## Présentation de l'action

Intitulé : "J'apprends à nager" Bordeaux Maritime à la piscine Tissot

Objectifs de l'action (objectif principal, objectifs secondaires) :

- Permettre aux enfants du quartier n'ayant pas atteint le " savoir nager ", d'accéder à un(des) cycle(s) d'apprentissage(s) supplémentaire(s).
- Faciliter l'accès à l'équipement aquatique à des populations fragiles.

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action – Préciser le nom du territoire concerné :

- Quartier Bordeaux Maritime
- Quartier des Aubiers

Programme(s) déjà existant(s) sur le territoire ayant pour objectif l'apprentissage de la natation :

- Natation scolaire (CP-CE1-CE2)
- Temps d'Activités Péri-éducatif CM1 - CM2 (TAP)
- Ecole Bordelaise des Activités Aquatiques

Partenariat(s) mis en place (collectivités territoriales, établissements scolaires,) :

- Projet porté par la Mairie de Bordeaux avec comme liens privilégiés : les centres d'accueils et de loisirs ou d'animation qui encadrent les TAP.

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) :

- Enfants de CM1- CM2 issus de territoires carencés
- 234 Enfants sur le temps vacances
- 985 Enfants sur le temps Périscolaire

Mode de recrutement des jeunes :

- Identification lors des cycles TAP. Diffusion d'un document d'information à l'attention de la famille

**Description de l'action** (nombre de séances, durée, encadrement, outils utilisés, moyens humains et matériels, etc.) :

La Ville de Bordeaux s'inscrit traditionnellement dans une dynamique active pour rendre plus efficace l'apprentissage du « savoir nager » pour tous les enfants, pré requis nécessaires à leur sécurisation dans le milieu aquatique et à l'accès aux différentes activités aquatiques et nautiques.

Cette démarche auprès des enfants bordelais s'appuie aujourd'hui sur trois leviers indissociables et complémentaires, à savoir :

- L'école bordelaise des activités aquatiques (EBAA) qui a dispensé 8 473 leçons pour les enfants \*
- La natation scolaire (CP-CE1-CE2) qui a bénéficié à 2 425 élèves
- Les Temps d'Activités Péri-éducatives qui ont concernés 1 027 enfants

Sur ce principe et pour renforcer le dispositif actuel il est proposé, dans le cadre de l'action « J'apprends à nager » la déclinaison suivante :

- 10 séances proposées pendant chaque petite vacance scolaire (Toussaint - Noël - Pâques = 6 semaines x 5 heures = 30 heures) + 4 séances proposées hebdomadairement pendant le temps Péri-scolaire (34 semaines x 22 heures/sem = 748 heures)
- 1 heure par séance
- Un Maître Nageur Sauveteur (MNS, Contractuel, OTAPS ou ETAPS) par groupe soit 22 groupes/ semaine
- Bassin d'apprentissage, ½ couloir bassin sportif
- Matériel pédagogique prévu dans le cadre de l'activité (planches - frites - cage aquatique - objets lestés - ceintures de flottaison)

**Les intervenants auprès du public :**

Educateurs sportifs (qualifications, expérience, nombre, etc.) :

- 1 Educateur sportif MNS, BEESAN, BPJEPSAAN par groupe

**Autres :**

- intervention exclusive

**Modalités d'évaluation de l'action** (méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus)

- Passage du test "Sauv'nage "(CIAA) à l'issue des 10 séances si le niveau atteint le permet.
- Evaluation de l'aisance dans le milieu aquatique (est capable de se mouvoir sans présenter de signe de panique)
- Acquisition et renforcement de l'autonomie sécuritaire

**Calendrier**

Date de mise en œuvre prévue (début) :

Pour le calendrier scolaire = Février 2018 – Décembre 2018

Pour les périodes vacances =

- de Février 2018= Du 19 Février au 25 Février 2018
- de Pâques 2018 = Du 09 Avril au 22 Avril 2018
- de Toussaint 2018 = Du 22 Octobre au 04 Novembre 2018
- de Noel 2018= Du 24 Décembre au 06 janvier 2018

Date de mise en œuvre prévue (début) :

1 an

Durée prévue (nombre de mois ou d'années) :

Non

**Information complémentaire éventuelle :**

## Budget prévisionnel de l'action projetée

2-1

CHARGES	MONTANT en euros <sup>2</sup>	PRODUITS <sup>3</sup>	MONTANT en euros
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	4 000	<b>Subventions demandées</b>	
Prestations de service		Etat : (précisez le(s) ministères sollicité(s))	
Matières et fournitures		CNDS	15 000
<b>Services extérieurs</b>			
Locations		Région(s) :	
Entretien		Département(s) :	
Assurances		Communes(s) :	
<b>Autres services extérieurs</b>		Bénévolat	
Honoraires			
Publicité	3 000		
Déplacements, missions			
<b>Charges de personnel</b>			
Salaire et charges	8 000		
		CNASEA (emploi aidés) :	
		Autres recettes attendues (précisez)	
<b>Frais généraux</b>		Demande(s) de financement communautaire	
		<b>Ressources indirectes affectées</b>	
<b>Coût total du projet</b>	15 000	<b>Total des recettes</b>	15 000
<b>Emploi et contributions en nature</b>		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	23 500	Prestations en nature	23 500
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	38 500	<b>TOTAL</b>	38 500

**Au regard du coût total du projet, la collectivité sollicite une subvention de 15 000€**

<sup>2</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>3</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

# Attestation sur l'honneur

# 3.

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e)(nom et prénom) , **ARIELLE PIAZZA**  
Représentant(e) légal(e) de la collectivité, de **BORDEAUX**

- Déclare que la collectivité est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

**OUI**

- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

**OUI**

- Demande une subvention de : **15 000 €**

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée<sup>4</sup>

## au Compte bancaire :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code banque

Code guichet

Numéro de compte

Clé RIB

## ou au Compte postal :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code banque

Code guichet

Numéro de compte

Clé RIB

Fait, le 13 Avril 2018 à **BORDEAUX**

Signature :



### Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux Informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

<sup>4</sup> Vous devez joindre un RIB ou un RIP.

**D-2018/295**  
**Réalisation d'un city stade dans le quartier des Aubiers/Lac**  
**- Demande de subvention - Autorisation**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le quartier du Lac/Aubiers, en pleine mutation, est reconnu quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV) et fait l'objet d'un vaste projet de renouvellement urbain.

Le city stade du Lauzun situé aux abords du secteur identifié comme QPV sera démoli pour laisser place à une voie de circulation. La Ville de Bordeaux prévoit de reconstruire le city stade sur le parc Bühler, à proximité immédiate de l'équipement d'origine afin de maintenir l'offre d'équipement de proximité multisports dans le quartier.

Cet équipement a pour but d'offrir une réponse aux besoins des pratiques sportives des habitants du quartier Lac/Aubiers, voire de Bordeaux-Maritime, de renforcer le maillage territorial de l'offre des équipements de proximité sur le secteur nord de la Ville, mais aussi de répondre aux enjeux de cohésion sociale de ce secteur.

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) est susceptible d'apporter son soutien à cette opération dont le coût prévisionnel H.T. s'élève à 189 330 €, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers	Montant en €	%
CNDS	94 665 €	50 %
Ville de Bordeaux	94 665 €	50 %
	189 330 €	

Dans l'éventualité où ce cofinancement serait moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter le cofinancement évoqué ci-dessus,
- à signer tout document y afférant,
- et à l'encaisser.

**ADOpte A L'UNANIMITE**